



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources a adopté les règlements ci-dessous lors de la séance ordinaire tenue le vingt-trois août de l'an deux mille vingt-trois (23 août 2023) :

Règlement 277-2023 : modifiant le Règlement 221-2015 relatif à la prise de compétence de la MRC des Sources en transport collectif sur son territoire – Contribution financière annuelle

Règlement 278-2023 : modifiant le Règlement 220-2015 relatif aux modalités et conditions administratives et financières au transport adapté au sein de la MRC des Sources – Contribution financière annuelle

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources, et ce, durant les heures régulières de bureau ou sur le site Internet <https://mrcdessources.com/>.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingt-neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois (29 août 2023).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier